

Qu'est-ce que l'EMAS ?



Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels du médico-social.



Elle est mobile et mobilisable, elle vient rencontrer les professionnels travaillant auprès de l'élève et du péri-scolaire



Elle ne se substitue pas aux autres dispositifs de l'école inclusive.

Notre Equipe

L'équipe mobile d'appui à la scolarisation est copilotée par deux associations Audoise :

L'Assage et AFG Aubtimisme.



Une coordinatrice pédagogique



Une éducatrice spécialisée



Une psychologue

L'EMAS peut faire appel à d'autres professionnels si besoin (psychomotricien, ergothérapeute...)

Nos missions

- **Apporter** appuis et conseils à tous les professionnels des écoles et des établissements scolaires (Enseignants, ATSEM, AESH, péri-scolaire)
- **Aider** la communauté éducative à gérer des situations difficiles
- **Conseiller**, participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels accueillant des élèves en situation de handicap.
- **Conseiller** une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.

Finalité de l'EMAS :
Renforcer et sécuriser la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources

Pour qui ?

Pour tous les professionnels de l'Education Nationale et les membres de la communauté éducative

(enseignants, AESH, ATSEM, péri-scolaire...)

Que ce soit dans les établissements publics ou privés

De la maternelle au lycée

L'EMAS n'est pas...



L'EMAS ne remplace pas les dispositifs, d'accompagnement existants (SESSAD, RASED...), les ressources de l'Education Nationale (conseillers pédagogique, enseignants ressources...) et ne se substitue pas aux AESH.



L'EMAS n'intervient pas directement dans l'accompagnement de l'enfant (diagnostic, soins, accompagnement éducatif...).



Ce n'est pas une équipe d'intervention d'urgence.

Modalités de saisine

- 1 Repérage d'un besoin, difficultés rencontrées par l'enseignant ou un professionnel de la communauté éducative (handicap, enfants...),
- 2 Rédaction d'une fiche de saisine
- 3 Information à l'IEN de circonscription pour le 1^{er} degré, ou du chef d'établissement pour le second degré ;
- 4 Transfert de la demande par l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement au Service de l'École Inclusive :
 - Mail : ce.0100042s@ac-reims.fr
 - Tel : 03.25.76.22.45
- 5 Prise de contact par les professionnels de l'E.M.A.S. après validation de l'IEN-ASH.

L'EMAS COUVRE TOUT LE DEPARTEMENT DE L'AUBE



Pour nous contacter :

L'A.S.SA.GE – ITEP Danton :



80 avenue Pasteur- 10000 TROYES

Coordinatrice pédagogique :

Elodie PETIPAS : 06.15.99.58.95
e.petipas@assage.org

Psychologue :

Sophie AUVY : 06.75.98.90.30 - s.auvy@assage.org

AFG – SESSAD Autisme :



16A av. Roger Salengro- 10600 LA CHAPELLE
ST-LUC

Educatrice spécialisée :

Amandine JASON : 06.19.26.50.24 –
amandine.jason@afg-autisme.com

EMAS de l'Aube

Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

Pour une école inclusive

Soutenir la scolarisation des enfants à besoins
spécifiques,

en apportant une expertise et des ressources
auprès des professionnels pédagogiques
(enseignants, ASEH, ATSEM...), du périscolaire,

de TOUT le département de l'Aube

